



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss  
Décision 27 janvier 1992  
Decisione

Rapport de la délégation suisse au quatrième Sommet de la francophonie de Paris les 19, 20 et 21 novembre 1991

Vu la proposition du DFAE du 9 janvier 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

Il est pris connaissance, en l'approuvant, du rapport de la délégation suisse au quatrième Sommet de la francophonie.

Pour extrait conforme:

*Muhammad Mustafa*

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
<input checked="" type="checkbox"/>		EDA	8	—
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
		EFD		
		EVD		
		EVED		
<input checked="" type="checkbox"/>		BK	3	—
		EFK		
		Fin.Del.		





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 9 janvier 1992

Au Conseil fédéral

Rapport de la délégation suisse au quatrième Sommet de la francophonie de Paris les 19, 20 et 21 novembre 1991

La IVe Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, intitulée "Sommet de Chaillot", s'est tenue à Paris les 19, 20 et 21 novembre 1991. Elle a été précédée de deux conférences ministérielles préparatoires, tenues à Port Louis les 9 et 10 juillet 1991, et à Paris le 18 novembre 1991.

Le Sommet de Chaillot a réuni, sur 44 Etats membres et 3 Etats observateurs, 20 Chefs d'Etat, 12 Chefs de Gouvernement et 15 Chefs de délégation. Le Sommet a accueilli 3 observateurs, à savoir la Roumanie, la Bulgarie et le Cambodge (voir annexes 1 et 2).

- Le Sommet a adopté une "Déclaration de Chaillot" dans laquelle les parties présentes appellent au développement des valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de la personne, des minorités et des libertés fondamentales ainsi qu'à l'avènement de l'Etat de droit. Cette déclaration met encore l'accent sur le lien entre démocratisation et développement qu'il convient de faire progresser ensemble.



Le Sommet a également approuvé deux textes qui lui étaient soumis sur la politique internationale et sur l'économie mondiale ainsi que dix résolutions portant sur le conflit israélo-arabe, sur l'Afrique, sur la corne de l'Afrique, sur le Liban, sur Haïti, sur la sécurité internationale, sur le français dans les organisations internationales, sur la situation économique mondiale, sur l'environnement, et sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants.

- Sur le plan institutionnel, et suite à un débat préparatoire très vif marqué notamment, au cours de cette année, par un affrontement entre la France et le Canada, le Sommet a adopté une résolution relative à la simplification et à la consolidation des institutions de la francophonie, ainsi qu'un "exposé des motifs", qui y est joint. Cette résolution conduit à un contrôle politique accru sur les instances francophones et confirme le rôle d'animation et de concertation dévolu à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ci-après l'Agence), seule organisation intergouvernementale de la francophonie. Dans ce contexte, le **Sommet**, qui se réunit une fois tous les deux ans, institue :

a. **La Conférence ministérielle de la francophonie (C.M.F.).**

Elle réunit ordinairement une fois par an les Ministres des affaires étrangères ou de la francophonie de tous les Etats et Gouvernements partenaires, et siège d'une part comme "Conférence ministérielle" du Sommet, en assurant le suivi politique et la préparation, et d'autre part comme "organe suprême" de l'Agence, dont le rôle est défini plus bas.

b. **Le Conseil permanent de la francophonie (C.P.F.).**

Organe permanent de la francophonie responsable de la préparation et du suivi du Sommet, il fonctionne à titre d'animateur politique, de coordinateur et d'arbitre, tant en ce qui concerne le volet politique, le volet économique que le volet coopération. De plus, il choisit

les opérateurs et procède aux évaluations. Par ailleurs, il fonctionne comme Bureau élargi de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

Le Conseil permanent de la francophonie est une instance politique collégiale de décision. Il constitue une instance nouvelle née de la fusion du Comité international du suivi et du Comité international préparatoire.

Il se réunit au moins quatre fois par an, et est composé des représentants personnels de 15 pays, étant entendu que tous les Etats participants ont le droit d'y déléguer un représentant.

Les 15 pays membres désignés au Sommet de Chaillot sont: la Belgique, le Bénin, le Canada, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, le Liban, Madagascar, le Maroc, Maurice, le Québec, le Sénégal, le Togo, le Vietnam et le Zaïre.

Comme la Suisse a été représentée au sein de l'ancien Comité international du suivi par le Chef du Service de la francophonie du DFAE, il y a lieu de prévoir la même désignation pour la représentation que notre pays est en droit de demander au sein du Conseil permanent de la francophonie.

### **c. L'Agence de Coopération Culturelle et Technique.**

En tant qu'organisation multilatérale de la francophonie, l'Agence continue d'exercer les fonctions qui lui ont été confiées par la Résolution No 10 du Sommet de Dakar, et est confirmée dans son rôle d'opérateur principal comme dans son mandat de proposition et d'affectation budgétaire pour les projets s'inscrivant dans les orientations arrêtées aux Sommets. L'Agence assure encore le Secrétariat de l'ensemble des instances, et est chargée également de la préparation et du suivi des Conférences ministérielles sectorielles.



#### d. Les Comités de programmes.

Ce sont des organes consultatifs composés d'experts gouvernementaux institués par le Conseil permanent de la francophonie et présidés par l'opérateur chef de file. Ce dernier est l'Agence pour les Comités de programmes : agriculture, environnement, énergie, culture et aménagement linguistique, communication et audiovisuel, éducation, formation et jeunesse, droit au service du développement et de la démocratie, information scientifique et technique, et l'UREF (Université des réseaux d'expression française) pour le Comité de programme enseignement supérieur et recherche scientifique.

Sur le plan institutionnel encore, le Sommet a adopté une résolution relative à l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Celle-ci relève le rôle joué par l'AIPLF, seule organisation interparlementaire des pays francophones, dans le développement de la francophonie, et recommande de renforcer "la concertation et l'information entre l'AIPLF et les organes des Sommets".

- Pour ce qui concerne les projets proprement dits relevant de la coopération francophone, le Sommet a accepté la programmation générale ainsi que la proposition d'affectation budgétaire notamment par le biais d'un fonds multilatéral unique telles que préparées par l'Agence. Pour le prochain biennium, le budget annuel confié à l'Agence se montera à environ 70 mio de Frs. par an.

En outre, dans le domaine de la coopération multilatérale en matière de télévision, le Sommet a approuvé le principe de la création de TV-5 Afrique. Il est prévu d'entamer une première étape dans cette direction dès le 2e trimestre 1992 avec la diffusion de TV-5 Europe sur l'Afrique et une présence accrue des programmes africains sur TV-5 Europe et TV-5 Québec-Canada qui seront ainsi également accessibles à l'ensemble des pays du Nord couverts par les deux chaînes. La Suisse n'a cessé de mar-

quer son attachement, avec ses partenaires français, canadiens et belges, au développement de TV-5, qui constitue un des fleurons de la coopération francophone. La Suisse participant pour un neuvième aux frais de fonctionnement de la chaîne, il conviendra de trouver le financement adéquat pour cette extension vers TV-5 Afrique, étant admis que, comme pour TV-5, 1/9, soit selon une première estimation 500.000 fr.s. par an, devrait être à la charge de notre pays.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, le Conseiller d'Etat Cavadini a fait valoir l'engagement des cantons dans des projets concrets des Sommets, notamment celui des centres de lecture et d'animation culturelle. En sa qualité de président de la Conférence des directeurs de l'instruction publique, il a rappelé la participation à part entière de la Suisse à la Conférence des ministres de l'éducation francophones (CONFEMEN) (texte de son intervention à l'annexe 3).

Le Vice-chancelier Casanova a pu rappeler pour sa part l'importance que la Suisse accorde aux programmes des industries de la langue, dans lesquels elle est engagée concrètement.

Enfin, pour clore le chapitre de la programmation, il convient de mentionner que deux Conférences ministérielles sectorielles devraient être convoquées pendant le prochain biennium, à savoir, en collaboration avec la Confemen, une Conférence des ministres francophones de l'éducation en mai 1992 à Montréal, et une Conférence des ministres francophones chargés de l'enfance.

- La Suisse, après avoir été Etat observateur lors des deux premiers Sommets (Paris en février 1986 et Québec en septembre 1987), puis membre à part entière (Dakar, mai 1989), était représentée pour la première fois cette année à un Sommet de la francophonie par un Conseiller fédéral, en la personne du Chef du DFAE.



Dans sa déclaration (annexe 4), le Conseiller fédéral Felber a pu répéter que la Suisse était déterminée à assurer sa juste place au sein du Mouvement des pays francophones, étant entendu que les Sommets de la francophonie doivent rester des Conférences informelles conçues non comme l'ébauche d'une véritable organisation internationale distincte, mais comme un forum permettant les échanges de vues et la réalisation de programmes précis de coopération entre pays ayant en commun la même langue. A cet égard, il a insisté sur le fait que c'est bien l'usage partagé du français qui doit seul continuer à fonder la Conférence.

Ceci explique les réserves que la Suisse a manifestées lors des travaux préparatoires en ce qui concerne l'ouverture du Mouvement de la francophonie à des pays non francophones tels la Roumanie et la Bulgarie. Comme il n'y a pas lieu de confondre francophonie et francophilie, nonobstant l'absence de critères précis d'admission aux Sommets, un tel élargissement ne peut qu'être source de confusion quant à la nature du Mouvement.

La Suisse a également pu répéter ses réserves sur le volet politique de la Conférence, qui tend à occuper une place de plus en plus importante. Au demeurant, les textes adoptés en relation avec certains conflits régionaux, lorsqu'ils se prononcent en particulier pour un développement de régimes démocratiques et pour un meilleur respect des droits de l'homme, peuvent d'ailleurs être considérés comme en harmonie avec nos propres préoccupations.

A partir du Sommet de Dakar, la coopération francophone revêt une dimension essentiellement Nord-Sud, facilement compréhensible puisque de tous les pays membres du Sommet, seuls la France, le Canada (avec le Canada-Québec et le Canada Nouveau-Brunswick), la Belgique, le Luxembourg, Monaco et la Suisse appartiennent au monde industrialisé.

De tous les projets mis en oeuvre, comme de ceux qui ont été approuvés au Sommet de Chaillot, seuls ceux relevant des industries de la langue et de la coopération en matière de télévi-

Rapport de la Délégation Suisse au quatrième Sommet de la Francophonie de Paris les 19, 20 et 21 novembre 1991

sion (TV-5), auxquels la Suisse participe, échappent encore en partie à la composante coopération au développement. Face à l'immensité des problèmes du Sud, il faut toutefois rester conscient que les programmes mis en oeuvre par les Sommets principalement sous l'égide de l'Agence, même s'ils peuvent être ponctuellement bénéfiques, relèvent avant tout de la sensibilisation à nombre de problèmes des PVD. Ces actions ne représentent en effet que de modestes compléments face aux importants programmes bilatéraux d'aide au développement que chaque pays industrialisé mène en faveur des pays du Sud.

Grâce à un financement assuré par le DFAE, par le biais de la Direction de la coopération au développement et du Service de la francophonie (pour un montant, sans compter TV-5, de 2.5 mio fr.s. par an), la Suisse participe à un certain nombre de projets qui s'inscrivent dans les orientations prioritaires définies par les Sommets, et qui vont de l'éducation et la formation (publication de 6 ouvrages universitaires du 1er cycle, publication de livres de poche "francopoche", bourses pour l'Université Senghor d'Alexandrie), de la communication (TV-5, lancement de TV-5 Afrique, radio rurale en Guinée), à la coopération juridique (distribution d'une "Revue universelle des droits de l'homme"), aux industries de la langue (Trésor international de la langue française et Inventaire des industries de la langue) et à l'environnement.

L'ancrage de la Suisse dans le Mouvement de la francophonie n'est cependant à ce jour pas encore parfait.

La Suisse reste en effet absente de l'Agence. Il s'agit là d'une anomalie, puisque l'Agence, tant dans les structures des Sommets adoptées à Dakar en 1989 que dans celles, renouvelées à Paris, apparaît comme un axe essentiel de la coopération francophone multilatérale telle que définie par les Sommets. La Suisse est d'ailleurs le seul pays membre à part entière des Sommets non membre de l'Agence.

Une adhésion de la Suisse à l'Agence nécessiterait une procédure parlementaire sur le modèle de toute procédure



d'adhésion à une organisation internationale, et impliquerait le versement d'une quote-part annuelle au budget de fonctionnement. Une telle contribution a d'ores et déjà été inscrite aux perspectives budgétaires.

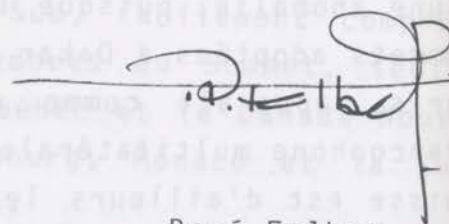
Le DFAE fera le moment venu une proposition au Conseil fédéral sur les modalités concrètes d'un rapprochement de la Suisse avec l'Agence.

Afin de marquer son intérêt pour l'Agence, la Suisse a mis à sa disposition une villa à Genève pour la création d'un bureau genevois de l'Agence. Celui-ci a été inauguré en septembre 1991.

Le cinquième Sommet de la francophonie aura lieu à Maurice en 1993.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de prendre la décision indiquée selon le dispositif ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL DES  
AFFAIRES ETRANGERES



René Felber

Rapport de la délégation suisse au quatrième Sommet de la francophonie de Paris les 19, 20 et 21 novembre 1991

BELGIQUE

BENIN

BURUNDI

Vu la proposition du DFAE du 9 janvier 1992

il est

CANADA - QUÉBEC

CANADA - NOUVEAU BRUNSWICK

CAP VERT

CENTRAFRICAINE

décidé

DOMINIQUE FRANÇAISE DE BELGIQUE

CÔTE D'IVOIRE

CÔTE D'IVOIRE

CÔTE D'IVOIRE

1. De prendre connaissance, en l'approuvant, du rapport de la délégation suisse au quatrième Sommet de la francophonie.

FRANCE

GABON

GAMBIE

GAMBIE BISSAO

GAMBIE GUINÉE-BISSAU

HAÏTI

HAÏTI

LIBAN

LUXEMBOURG

MADAGASCAR

MALI

MAROC

MAURICE

MARITANIE

MONACO

MOZAMBIQUE

NOUVELLE CALÉDONIE

SAINTE-LUCIE

SENEGAL

SEYSELLES

SIÈÈRE

TOGO

TUNISIE

TANZANIE

VIETNAM

YÉMÈNE

ZAMBIE

Observateurs:

BELGIQUE

BURUNDI

CANADA

Invités spéciaux:

CHYPRE

ROYAUME-UNI

ÉTATS-UNIS



ANNEXE I  
LISTE DES ETATS OU COMMUNAUTES  
PARTICIPANT AU SOMMET DE CHAILLOT

BELGIQUE  
BENIN  
BURKINA FASO  
BURUNDI  
CAMEROUN  
CANADA

CANADA - QUEBEC  
CANADA - NOUVEAU BRUNSWICK

CAP VERT  
CENTRAFRIQUE  
COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

COMORES  
CONGO  
COTE D'IVOIRE

DJIBOUTI  
DOMINIQUE

EGYPTE  
FRANCE

GABON  
GUINEE

GUINEE BISSAO  
GUINEE EQUATORIALE

HAITI

LAOS

LIBAN

LUXEMBOURG  
MADAGASCAR

MALI

MAROC

MAURICE

MAURITANIE

MONACO

NIGER

RWANDA

SAINTE LUCIE

SENEGAL

SEYCHELLES

SUISSE

TCHAD

TOGO

TUNISIE

VANUATU

VIETNAM

ZAIRE

**Observateurs:**

BULGARIE

ROUMANIE

CAMBODGE

**Invités spéciaux:**

LOUISIANE

NOUVELLE ANGLETERRE

VAL D'AOSTE



## SOMMET DE CHAILLOT

PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA QUATRIEME CONFERENCE DES  
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS AYANT  
EN COMMUN L'USAGE DU FRANCAIS

I - Constitution du bureau de la Conférence

II - Adoption de l'ordre du jour de la Conférence

III - Situation politique internationale et économie mondiale

1) Situation politique internationale

- examen général et adoption
- questions particulières :
  - . Déclaration de Chailot
  - . Résolution sur la sécurité internationale
  - . Résolution sur le Liban
  - . Résolution sur la Corne de l'Afrique
  - . Résolution sur le conflit israélo-arabe
  - . Résolution sur Haïti
  - . Résolution sur le français dans les organisations internationales.

.../...



## 2) Situation économique mondiale

- examen général et adoption
- questions particulières :
  - . Résolution sur la situation économique internationale
  - . Déclaration sur l'environnement
  - . Résolution sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants

## IV - Rapports du CIS et du CIP

### 1) Rapport du CIS du Sommet de Dakar

- . Mandat du CIS et sa composition
- . Bilan d'exécution des projets de Dakar

### 2) Rapport du CIP du Sommet de Chaillot

- . Recommandations du sous-comité sur la réforme institutionnelle (mécanismes institutionnels et financiers)
- . Examen et adoption du projet de résolution
- . Détermination des grands programmes mobilisateurs

## V - La coopération multilatérale francophone

### 1) Examen des objectifs fondamentaux

- . L'espace de la culture et de la communication
- . L'espace éducatif. Jeunesse et Sports.
- . L'espace scientifique
- . Environnement - développement
- . Le droit au service du développement et de la démocratie

## 2) Adoption du projet de résolution sur la programmation

Intervention de M. Jean-Claude Gaudin, Président  
 au Sommet de Chaillot - Paris, le 20 novembre 1991

## VI - Adoption de la déclaration de Chaillot

Messieurs les Représentants,  
 Mesdames et MM. les Chefs d'Etat ou de Gouvernement,  
 Mesdames, Messieurs,

## VII - Lieu et date du cinquième Sommet

Le Sommet de Dakar, il y a deux ans, a défini le secteur Education et Formation comme l'une de ses nouvelles priorités. Ce choix, parfaitement justifié, rappelle qu'il n'y aura pas de développement durable sans l'éducation et que ce secteur constitue à la fois l'enjeu prioritaire de ces prochaines années et le défi posé à l'ensemble du monde, qu'il soit francophone ou non francophone. Pour la Francophonie, l'éducation et la formation représentent un secteur d'intervention particulièrement adapté puisqu'ils allient tout naturellement le renforcement des structures - particulièrement dans les pays du Sud - et l'échange culturel facilité par l'usage commun d'une même langue.

Nous apportons donc le soutien de la Suisse - et de ses cantons que nous représentons ici - aux programmes qui nous sont proposés. En mettant l'accent à la fois sur l'enseignement et la promotion de la langue française, sur la formation des enseignants, sur l'édition scolaire et sur l'appui à la restructuration des systèmes éducatifs, ces programmes, concentrés sur un nombre limité d'actions, visent réellement les objectifs fondamentaux de notre coopération francophone.

En mars dernier, à Djibouti, la Suisse est devenue membre à part entière de la CONFEMEN; elle marque ainsi sa volonté d'élargir et de renforcer son engagement au sein de la grande famille francophone. Nous voudrions souligner ici, comme la fait le Président Abdou DIOUF lors de la séance solennelle d'ouverture de ce Sommet, l'importance et la nécessité d'une étroite concertation, dans la conception des programmes et dans leur mise en oeuvre, entre les divers opérateurs de la Francophonie et particulièrement entre la CONFEMEN et l'ACCE. Seules la coordination des efforts et l'addition des ressources seront à même d'assurer la réussite des engagements et de permettre une réelle multiplication des effets sur le terrain, en évitant le parallélisme des actions et la dispersion des forces.

Nous constatons également avec plaisir que le projet des Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural est appelé à se renforcer et à s'étendre, puisqu'il vise l'installation, au cours des deux prochaines années, de 60 nouveaux centres, passant ainsi des 78 opérationnels à fin 1990 à 138 à la fin de 1993. Dès le Sommet de Dakar, les cantons de Suisse romande ont largement soutenu ce projet. Il me fait plaisir de vous annoncer que notre pays va non seulement poursuivre cet engagement mais le renforcer substantiellement ces prochaines années.

En aidant les pays bénéficiaires à promouvoir leurs cultures locales et leurs traditions populaires, en permettant aux populations rurales l'accès aux livres et aux moyens d'information, les CLAC nous paraissent à même de promouvoir efficacement l'éducation, l'alphabétisation et la littérature francophone tout également de soutenir les efforts en matière de santé, d'agriculture et de technique, apportant ainsi - au carrefour de la culture et de l'éducation - une contribution importante aux efforts entrepris en vue d'un développement global réel et durable.



**Intervention de M. Jean Cavadini, président de la CDIP,  
au Sommet de Chaillot - Paris, le 20 novembre 1991**

Monsieur le Président,  
Mmes et MM. les Chefs d'Etat ou de Gouvernement,  
Mesdames, Messieurs,

Le Sommet de Dakar, il y a deux ans, a défini le secteur Education et Formation comme l'une de ses nouvelles priorités. Ce choix, parfaitement justifié, rappelle qu'il n'y aura pas de développement durable sans l'éducation et que ce secteur constitue à la fois l'enjeu prioritaire de ces prochaines années et le défi posé à l'ensemble du monde, qu'il soit francophone ou non francophone. Pour la Francophonie, l'éducation et la formation représentent un secteur d'intervention particulièrement adapté puisqu'ils allient tout naturellement le renforcement des structures - particulièrement dans les pays du Sud - et l'échange culturel facilité par l'usage commun d'une même langue.

Nous apportons donc le soutien de la Suisse - et de ses cantons que nous représentons ici - aux programmes qui nous sont proposés. En mettant l'accent à la fois sur l'enseignement et la promotion de la langue française, sur la formation des enseignants, sur l'édition scolaire et sur l'appui à la restructuration des systèmes éducatifs, ces programmes, concentrés sur un nombre limité d'actions, visent réellement les objectifs fondamentaux de notre coopération francophone.

En mars dernier, à Djibouti, la Suisse est devenue membre à part entière de la CONFEMEN; elle marquait ainsi sa volonté d'élargir et de renforcer son engagement au sein de la grande famille francophone. Nous voudrions souligner ici, comme la fait le Président Abdou DIOUF lors de la séance solennelle d'ouverture de ce Sommet, l'importance et la nécessité d'une étroite concertation, dans la conception des programmes et dans leur mise en oeuvre, entre les divers opérateurs de la Francophonie et particulièrement entre la CONFEMEN et l'ACCT. Seules la conjonction des efforts et l'addition des ressources seront à même d'assurer la cohérence des engagements et de permettre une réelle multiplication des effets sur le terrain, en évitant le parallélisme des actions et la dispersion des forces.

Nous constatons également avec plaisir que le projet des Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural est appelé à se renforcer et à s'étendre, puisqu'il vise l'installation, au cours des deux prochaines années, de 60 nouveaux centres, passant ainsi des 78 opérationnels à fin 1990 à 138 à la fin de 1993. Dès le Sommet de Dakar, les cantons de Suisse romande ont largement soutenu ce projet. J'ai le plaisir de vous annoncer que notre pays va non seulement poursuivre cet engagement mais le renforcer substantiellement ces prochaines années.

En aidant les pays bénéficiaires à promouvoir leurs cultures locales et leurs traditions populaires, en permettant aux populations rurales l'accès aux livres et aux moyens d'information, les CLAC nous paraissent à même de promouvoir efficacement l'éducation, l'alphabétisation et la littérature francophone mais également de soutenir les efforts en matière de santé, d'agriculture et de technique, apportant ainsi - au carrefour de la culture et de l'éducation - une contribution significative aux efforts entrepris en vue d'un développement global réel et durable.



DÉCLARATION DE  
M. le Conseiller fédéral René Felber  
au Sommet de Chaillot  
le 19 novembre 1991

---

Monsieur le Président,

Depuis le dernier Sommet de Dakar, le monde a considérablement changé. Des murs sont tombés, des régimes totalitaires, et l'idéologie qui les portait, se sont effondrés; de nombreux peuples font maintenant l'apprentissage de la démocratie, avec ses promesses et ses exigences, et découvrent en même temps de nouvelles solidarités. En contrepoint, des foyers de crise demeurent, et de nouveaux naissent par le jeu croisé du dénuement et des passions partisans. En bref, l'inégalité et l'injustice continuent de marquer le destin de millions d'hommes.

Si la Suisse salue l'évolution positive de la démocratie, là où elle se produit, elle continuera d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour que les droits de l'homme soient de mieux en mieux respectés, dans l'espace francophone aussi bien que de par le monde.

C'est aujourd'hui pour nous un honneur et un plaisir de siéger parmi vous. Nous vous sommes particulièrement reconnaissants, M. le Président, d'avoir réuni dans votre capitale, sous la bannière de la francophonie, ce vaste rassemblement qui regroupe un quart des Etats de la Communauté mondiale, aux origines, aux conceptions et aux moyens si divers. Notre Mouvement francophone doit permettre, à travers le prisme de la langue commune, d'évoquer les solidarités nécessaires et de définir mieux les moyens de coopération entre nous, et tout particulièrement entre les pays du Nord et du Sud.

A cet égard, je crois utile de dire ici que si mon pays s'est engagé dans d'importants programmes d'aide aux pays d'Europe Centrale et de l'Est, il est hors de question que cet effort se fasse au détriment de notre coopération au développement avec les



pays du Sud, parmi lesquels figurent bien entendu en bonne place les pays francophones d'Afrique et d'autres continents.

Lors des Sommets précédents, nous avons indiqué que nous n'entendions par nous lier aux résolutions de nature plus spécifiquement politique concernant en particulier des Etats tiers. En réitérant ici cette réserve, je voudrais répéter en même temps notre volonté d'être pleinement dans la famille francophone.

Notre Communauté possède un caractère éminemment original, puisque nous sommes réunis ici entre pays ayant en commun l'usage du français. Permettez-moi de vous dire qu'à mon sens c'est cet usage qui doit seul continuer à fonder notre Conférence. La langue française, dont nous nous réclamons par notre histoire, notre culture et nos sensibilités, devra, peut-être plus encore que par le passé, se voir dotée des moyens d'assurer son rayonnement. Il ne s'agit pas, bien entendu, de lutter contre le développement d'autres langues. Souvenons-nous que la Suisse en parle quatre. Non, il s'agit de maintenir celle qui nous unit vivante et puissante, afin que dans le monde pluriculturel que nous vivons se réalise une approche qui garantisse à toutes les cultures une chance de s'affirmer. Même si dans de nombreux domaines, et je pense ici en particulier à l'environnement, les problèmes qui nous sont posés requièrent des solutions globales, leur évocation au travers de l'outil privilégié que constitue notre langue contribuera à une meilleure prise de conscience des enjeux.

Afin que les actions lancées par les Sommets puissent bénéficier de l'attention prioritaire de tous, conservons en même temps à notre Conférence des structures aussi légères et souples que possible.

Pour ce qui nous concerne, pays membre à part entière des Sommets depuis Dakar, nous suivons avec confiance nombre d'actions mises sur pied par les opérateurs de la francophonie - et là nous sommes heureux d'avoir vu Genève, ville francophone, être choisie comme antenne par le principal d'entre eux - et nous continuerons dans notre pays tout entier, de considérer le Mouvement de la francophonie comme un instrument précieux de la concertation et de la coopération internationales.